

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2026

EXPÉRIMENTATION POUR L'INSTAURATION D'UN ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION À
L'ALIMENTATION À L'ÉCOLE - (N° 2091)

Adopté

N° AC48

AMENDEMENT

présenté par
Mme Olivia Grégoire, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 9 :

« Ce module associe les régions et prend en compte l'offre de formations supérieures des filières concernées. Il mobilise, le cas échéant, les associations, les professionnels de santé et les professionnels du secteur de l'alimentation intéressés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.